

«Lehrplan 21»

Initiation au monde de l'économie et du travail

La consultation sur le Plan d'études 21 de Suisse alémanique s'est achevée à fin 2013. Avec ce nouveau plan, les objectifs à atteindre à l'école primaire ainsi que le matériel pédagogique dans les cantons de langue allemande et les cantons bilingues sont harmonisés. Une revendication de longue date des employeurs est ainsi concrétisée. Les propos qui suivent en fournissent une appréciation dans l'optique de l'Union patronale suisse qui a pris part à la consultation.



Photo: Keystone/Georgios Kerlax

Le Plan d'études romand a été introduit dans les écoles à partir de 2011/2012 et devrait permettre aux élèves d'être mieux préparés à leur avenir professionnel.

Lors de la consultation sur le «Lehrplan 21» qui s'est achevée à fin 2013 (cf. encadré), les organisations patronales se sont penchées sur la mission de politique de la formation de l'école primaire. Outre l'intérêt général qu'elles portent à une école primaire qui doit fonctionner de manière optimale dans notre société, elles se soucient aussi des quelque 70 000 établissements de formation qui concluent chaque année autant de contrats d'apprentissage avec les jeunes en fin de scolarité.

Les deux tiers des jeunes nés la même année qui suivent une formation professionnelle initiale, par exemple de polymécanicien ou d'employée de commerce, embrassent une profession déterminée selon des critères uniformes définis à l'échelle du pays. Les jeunes doivent se soumettre à des examens de fin d'apprentissage organisés conformé-

ment aux prescriptions fédérales. Cette uniformité nationale s'impose si l'on entend assurer aux jeunes professionnels la mobilité de l'emploi et la mobilité professionnelle souhaitées et garantir aux employeurs le niveau de qualifications qu'ils peuvent attendre des titulaires de certificats professionnels.

Transparence des compétences pour les entreprises

Les plaintes formulées par l'économie à l'égard de l'école primaire sont aussi à mettre en rapport avec les différents niveaux de pilotage de la formation, régie par la Confédération au niveau professionnel et par les cantons pour la scolarité obligatoire. Les entreprises d'apprentissage doivent composer avec différents systèmes scolaires. Il en résulte que les compétences des élèves au sortir de la scolarité ne sont pas trans-

parentes et que par conséquent les estimations de résultats des écoles ne sont pas considérées comme fiables. Ce simple fait montre toute l'importance qu'il y a pour les entreprises de pouvoir comprendre quelles connaissances et savoir-faire elles peuvent attendre des jeunes en fin de scolarité. L'harmonisation des objectifs en matière de langues sur le plan régional et les descriptions transparentes des compétences du «Lehrplan 21» doivent donc être considérés comme des progrès essentiels.

Tout cela ne va pas (encore) pour autant mettre fin aux critiques souvent formulés par les entreprises à l'égard des résultats des tests constatés lors de la sélection des apprentis. Mais on disposera au moins d'une base permettant d'avoir des instruments de mesure plus ciblés et aménagés plus équitablement. Si ces outils de gestion sont générale-

ment reconnus et intégrés dans le processus de choix d'une profession et d'une école, ils pourront véritablement aider les élèves à comparer leurs performances avec les exigences scolaires attendues dans les professions qui les attirent.

Une plus forte pondération

D'une manière générale, le processus du choix de la formation et de la profession devrait se voir attribuer une plus forte pondération dans le «Lehrplan 21» que prévu dans le projet. Les jeunes devraient être soutenus pour pouvoir être à même de prendre des décisions en connaissance de cause sur leur avenir. Cette expérience des exigences requises leur sera aussi utile dans la suite de leur vie, aussi sur le plan émotionnel. Il est aussi bénéfique au système de formation de disposer des bonnes personnes au bon endroit. Cela permet de réduire les ruptures de formation inutiles et toujours pénibles pour tous ou encore de restreindre les détours scolaires. Enfin, il s'agit de faire aussi comprendre aux parents qu'à l'heure actuelle, l'entrée en apprentissage offre

les mêmes chances de formation et de carrière que le parcours qui passe par une école secondaire.

Dans l'économie comme dans la vie de tous les jours, ce sont les résultats qui comptent. C'est exactement ce que fait le plan d'études qui cible les compétences. Il ne suffit donc pas qu'un sujet soit traité dans le programme ou qu'un contenu ait été appris par cœur. L'accent est mis sur l'application, qui présuppose connaissance et compréhension. Cette conception de l'apprentissage et de l'enseignement s'est installée avec succès ces dernières années dans la formation professionnelle. Sans doute en grande partie parce qu'elle vise ce qui aide véritablement à percer dans les différentes situations du monde du travail et de la vie. Les compétences d'ordre général telles que la capacité à résoudre des conflits et l'aptitude à collaborer ou encore l'autonomie vont très largement dans ce sens.

Le projet apporte des améliorations adaptées à notre temps

Sur le plan du contenu, les employeurs jugent important que l'école primaire

fournisse aux élèves un premier éclairage équilibré, réaliste et vivant du monde de l'économie et du travail. La nouvelle discipline Economie, travail, ménage (Wirtschaft, Arbeit, Haushalt) offre cette possibilité. Sur ce point toutefois, on est surpris de constater que le travail n'est pas prioritairement mis en lien avec le revenu, l'indépendance personnelle, les possibilités de carrière et d'épanouissement, la prospérité générale. Le plan d'études est volontiers axé – conformément à l'idée maîtresse du développement durable – sur de possibles conflits d'objectifs ultérieurs. Par exemple, le thème de la conciliation des différents aspects du monde du travail (entre autres la référence au «travail sur appel») semble y tenir une place de choix. Ou encore, le plan se plaît à décrire les rapports entre travailleurs et employeurs comme des rapports de dépendance. On se demande donc si, dans cette matière et à ce niveau, la priorité ne devrait pas plutôt consister à transmettre de solides notions de base et à mettre en lumière les rapports d'interdépendance fondamentaux.

La critique suscitée par certains contenus et pondérations ne doit pas nous cacher l'essentiel. Le plan d'études en projet est incontestablement porteur d'améliorations urgentes, pratiques et modernistes. A côté de ses éléments de progrès pour la formation professionnelle et les entreprises, mentionnons notamment la facilitation des conditions de changement de domicile pour les familles ayant des enfants en âge de scolarité.

Pour le débat sur le plan d'études, il serait utile et constructif que les autorités indiquent si les contenus peuvent encore être améliorés à l'avenir, et de quelle manière. Car les objectifs de formation qui ne sont pas gravés dans le marbre doivent faire leur preuve. Il serait possible d'éviter des controverses si les processus de correction étaient rendus publics. ■

Le nouveau plan d'études est déjà une réalité en Suisse romande

Il existe en Suisse de sensibles différences culturelles, pédagogiques et de régimes de formation entre les régions linguistiques, raison pour laquelle le concordat Harnos vise l'harmonisation des plans d'études et la coordination des moyens didactiques à l'échelle des régions linguistiques. Les bases d'action sont les objectifs de formation de la Conférence des directeurs de l'instruction publique. En Suisse romande, le Plan d'études romand (PER) a été publié dès 2010 par la Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP). Il a été introduit dans les écoles à partir de 2011/2012 et jusqu'en 2014/2015 – entre autres avec l'enseignement de l'allemand dès la 3^{ème} année et de l'anglais à partir de la 5^{ème}. Le plan d'études du canton du Tessin est en phase de réalisation et devrait être réaménagé d'ici à l'été 2014.

Les directeurs de l'instruction publique des cantons suisses alémaniques ont mis le «Lehrplan 21» en consultation publique jusqu'à la fin de 2013. Les principaux destinataires de la consultation sont les cantons ainsi que les institutions et organismes dont l'activité est directement liée à l'école primaire. Les réponses à la consultation sont intégrées au Plan d'études 21. Probablement dès l'automne 2014, le «Lehrplan 21» sera publié par les directrices et directeurs de l'instruction publique pour être soumis aux cantons. Après quoi chaque canton décidera en fonction de son cadre juridique propre. ■

Plus d'informations: www.ciip.ch et www.lehrplan.ch

Plus à ce sujet dans l'édition de novembre 2013 sous la rubrique Opinion de Jürg Zellweger.